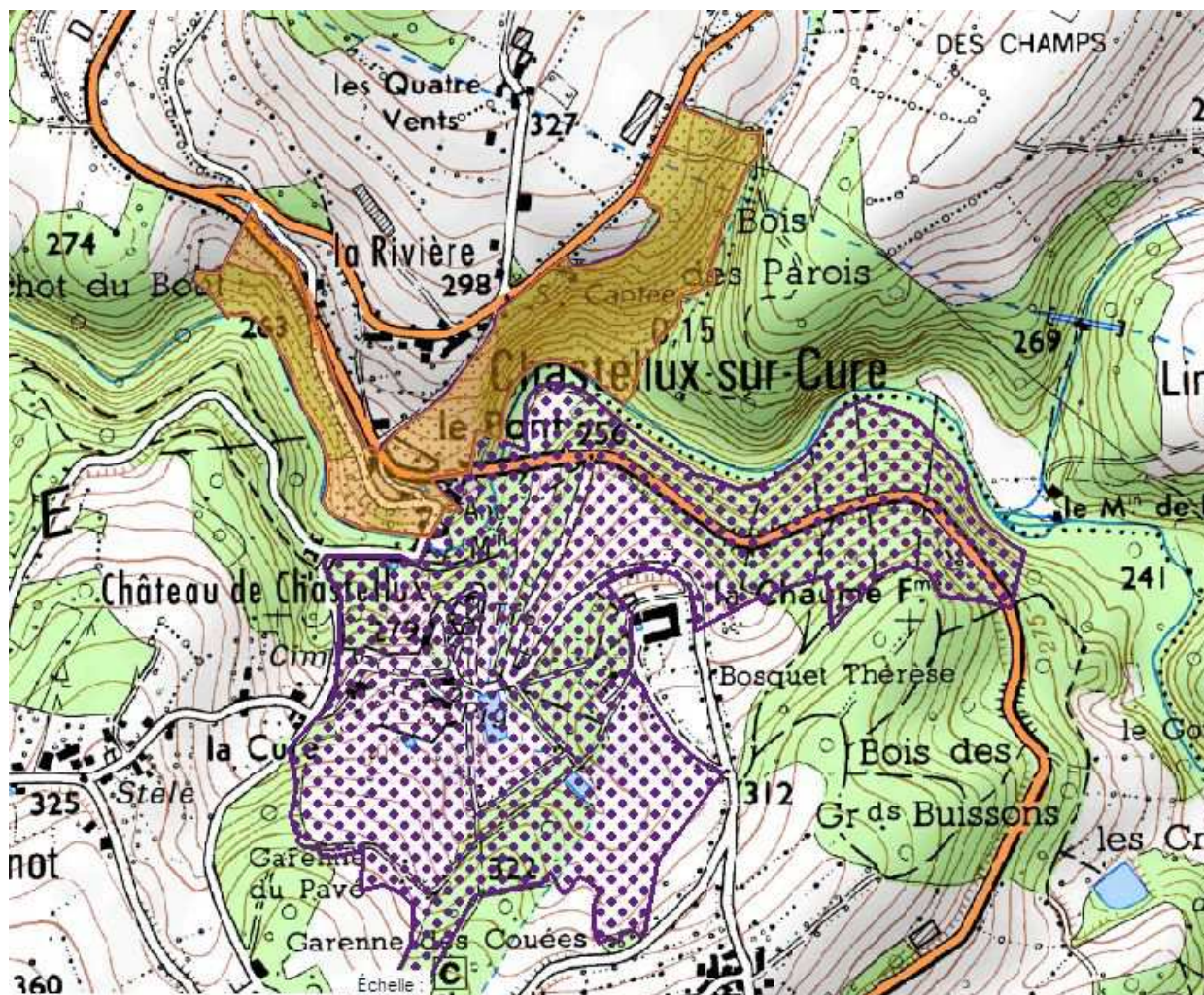


ABORDS DU CHATEAU DE CHASTELLUX-SUR-CURE

Commune : Chastellux-sur-Cure

Localisation géographique : environ 15 km au sud d'Avallon

Date de l'inscription : 9 septembre 1935



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Abords du château de Chastellux : « Les parcelles de terrains faisant suite, sur la rive droite de la Cure, au site classé du château de Chastellux »

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education nationale sur la proposition de la Commission départementale des sites.

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée et publique

Superficie :

16 ha

Qualification du site :

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : vallée, berges de rivière, hameau boisements, prairies

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque, paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

- **Inscription antérieure au titre des Monuments historiques (1925) :** le château de Chastellux
- **Classement simultané au titre des sites (9 septembre 1935) :** l'ensemble formé par le château de Chastellux et ses abords (56 ha)
- **Classement ultérieur au titre des Monuments historiques (1976) :** la tour St Jean du Château
- **Inscription ultérieure au titre des Monuments historiques (1989) :** les communs, colombier, ferme et terrasses du château

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Oui, 2 fiches descriptives : château et terrasse

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

• **Inventaire Znieff**

- Znieff de type 1 : « "Vallée de la Cure de Chastellux à Saint-André en Morvan" (158 ha) : partie ouest du site inscrit
- Znieff de type 2 : « Vallée de la Cure du réservoir du Crescent à Vermenton » (10 000ha) : la presque totalité du site inscrit

• **Réseau Natura 2000**

La partie ouest du site inscrit est incluse dans la zone Natura 2000 Directive Habitats SIC FR2600983 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan »

• **Existence d'un programme de gestion concernant le site inscrit /**

Document d'objectifs de gestion (DOCOB) de la zone Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » en cours d'élaboration.

Autre

La commune de Chastellux-sur-Cure fait partie du **Parc naturel régional du Morvan** créé en 1970 et dont la charte a été renouvelée en 2007. Un atlas des paysages du Morvan a été réalisé par le PNR en 2004.

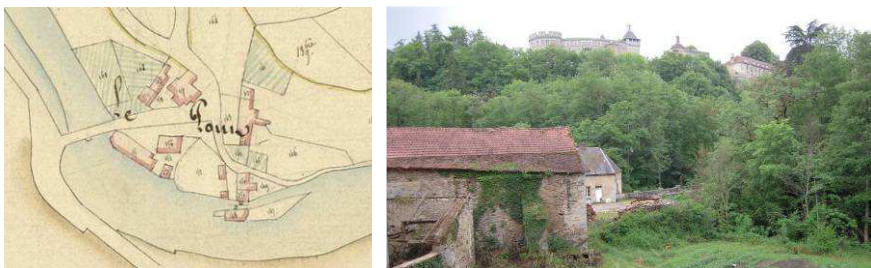
CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit des abords du château de Chastellux est indissociable du site du château et de ses abords classé au titre des sites à la même date. En effet, au vu des rapports de la Commission départementale des sites concernant le projet de classement, l'ensemble du site inscrit devait initialement faire partie du site classé.

Le projet de classement au titre des sites avait pour objet la conservation du château et de son écrin paysager, y compris les points de vue les plus intéressants sur le château depuis les différentes routes qui y donnent accès. Le parc remarquable se prolonge dans les coteaux boisés.

Mais n'ont été finalement classées que les parcelles appartenant au propriétaire du château qui avait donné son adhésion au projet de classement, c'est dire l'ensemble composé sur la rive gauche de la Cure par le château et ses abords. Les autres parcelles, qui appartenaient à la commune et à d'autres propriétaires privés qui n'avaient probablement pas donné leur accord, ont fait l'objet d'une simple inscription au titre des sites. Elles sont toutes situées sur la rive droite de la Cure

Le site inscrit comprend le petit hameau ancien du Pont implanté au bord de la Cure en vis-à-vis du château sur lequel il offre une vue remarquable.



Le site inscrit se prolonge à l'ouest du hameau du Pont, sur environ 500m de long, par les rives escarpées et boisées de la Cure, en contrebas de la RD944. Cette partie du site inscrit présente également un grand intérêt sur le plan biologique et à ce titre fait partie de la Znieff de type 1 "Vallée de la Cure de Chastellux à Saint-André en Morvan" et de la zone Natura 2000 Directive habitat « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan ». Le fond de la vallée, en bordure de la Cure est occupé par une forêt linéaire à base d'Aulne, groupement végétal inscrit dans la Directive Habitat parmi les milieux naturels à protéger en priorité.



Le site inscrit comporte également une bande essentiellement boisée, qui s'étend au nord du hameau du Pont sur environ mille mètres entre la RD75 et un ruisseau, affluent de la Cure.



SON ENVIRONNEMENT

Le château de Chastellux, dont le site inscrit constitue une partie des abords, est bâti au flanc d'un coteau boisé, perché sur un escarpement granitique sur la rive gauche de la Cure. Les paysages des sites classés et inscrits de Chastellux-sur-Cure sont caractéristiques des paysages de la vallée de la Cure entre le réservoir de Crescent et Saint-André-en-Morvan, où la rivière sinue et se cache au fond de gorges encaissées qui s'ouvrent sur de coteaux bocagers et boisés.

L'intérêt paysager remarquable de cette séquence de la vallée de la Cure a justifié six protections au titre des sites :

- 3 dans l'Yonne :
 - le classement et l'inscription du château de Chastellux sur Cure et des ses abords (au total 67 ha),
 - l'inscription de la vallée de la Cure à Saint-Germain-des-Champs (33ha)
- 3 dans la Nièvre :
 - l'inscription de la vallée de la Cure rive gauche à Marigny-l'Eglise (41ha)
 - l'inscription d'un versant de la Cure à Saint-André-en-Morvan (3ha),
 - l'inscription du village et du moulin de Saint André en Morvan (24 ha)

Cette séquence de la vallée de la Cure est identifiée dans la charte du **parc naturel régional du Morvan**, cette comme une **zone paysagère sensible** (voir la fiche « Piedmont-Nord » de l'Atlas des paysages du Morvan réalisé par le PNR du Morvan).

Cette partie de la vallée de la Cure présente également un grand intérêt sur le plan biologique qui a justifié une Znieff de type 1 « Vallée de la Cure de Chastellux à Saint-André en Morvan » (158 ha) et une entité spécifique de la zone Natura 2000 Directive Habitats SIC FR2600983 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan »

SON EVOLUTION

Utilisation

Ensemble bâti, espaces boisés et agricoles.

Fréquentation et état du site

Les parties naturelles du site, boisement et prairies ,ont été préservées de toute nouvelle construction, y compris agricole. Cependant, les perspectives sur le château sont rares du fait de la densité et de la hauteur des boisements sur les deux versants de la vallée de la Cure. Le hameau ancien du Pont est quasiment à l'abandon et les constructions sont en très mauvais état, certaines tombent en ruine.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

Le site inscrit est indissociable du site classé et à la même valeur patrimoniale que les terrains inclus dans le site classé. Ceci s'explique par le fait que ces sites font partie des sites protégés au titre de la loi de 1930 avant les simplifications apportées au régime de la loi de 1930 par la loi de 1967 et ses décrets d'application, qui ont notamment réduit le champ des indemnisations et supprimé, avec l'institution de l'enquête administrative, l'obligation de consulter individuellement chaque propriétaire.

- **Protection et gestion réglementaire d'une grande partie du site inscrit au titre d'un monument historique situé dans le site**

Une protection renforcée de la plus grande partie du site inscrit, hameau du Pont et rives de la Cure, est assurée depuis 1943 par la servitude de protection des abords du château et de ses communs classés et inscrits au titre des monuments historiques.

=>**Extension de la protection au titre des sites**

Les sites classés et inscrits du château de Chastellux et de ses abords font partie de l'entité paysagère naturelle remarquable de **la vallée de la Cure** dont six sites ponctuels (3 dans l'Yonne et 3 dans la Nièvre) ont fait l'objet d'une protection au titre des sites (un site classé et cinq sites inscrits). Cette vallée pittoresque mériterait une protection globale au titre des sites.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Parties naturelles du site inscrit :**

Elles ont vocation à n'accueillir aucune construction y compris agricole.

Il est important de veiller à ce que le développement de la végétation ne ferme pas les rares perspectives sur le château. L'Atlas des paysages de l'Yonne souligne l'importance du maintien et/ou de la reconquête de l'ouverture des paysages de vallée et de pente envahis par les boisements et les friches du fait de la déprise agricole, et notamment des paysages remarquables des vallées rocheuses telles que la vallée de la Cure.

La partie du site inscrit situé en bord de rivière doit faire l'objet d'une attention particulière en raison de son intérêt biologique (forêt humide de bord de l'eau) . Sa gestion paysagère devra respecter les dispositions du document d'objectifs de gestion (Docob) de la zone Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » lorsqu'il sera approuvé.

- **Parties bâties du site inscrit :**

Les constructions anciennes du hameau du Pont, en forte co-visibilité avec le château, et qui sont dans leur ensemble en très mauvais état, mériteraient d'être restaurées, en tenant compte des prescriptions du plan prévention des risques d'inondation (PPRI) du Cousin.